

# Animation et Sports

► **Emploi et formation**  
EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

## 15-16

### ÉDITO

Ce numéro du semestriel « Animation et sports : emploi et formation en PACA » est l'occasion de présenter l'activité de l'Association culturelle sociale et sportive du Queyras (ACSSQ). Centre social intercommunal porteur de cohésion sociale, il a fait partie des nombreuses initiatives évoquées lors de l'**atelier départemental de la cohésion sociale** qui s'est tenu le 24 novembre 2011 à la Bâtie-Neuve dans les Hautes-Alpes. **Co-organisé par la DDCSPP et l'ORM**, cet atelier mis en place à la demande de DRJSCS PACA, qui a souhaité engager une réflexion régionale sur la cohésion sociale, a donné lieu à de nombreux témoignages et discussions qui ont permis d'apporter quelques éclairages sur la notion même de cohésion sociale. Ils ont également montré que, sans la mobilisation, l'action et l'adaptation des acteurs, la cohésion sociale ne peut se faire correctement.

Ce numéro contient aussi une partie sur les formations. En 2010-2011, on compte ainsi près de 2 500 stagiaires suivant une formation dans l'un des 53 organismes intervenant sur la région. **Ces stagiaires, particulièrement mobiles**, n'hésitent pas à se déplacer pour pouvoir suivre leur formation. En termes de niveau, ce sont les phénomènes de double cursus qui sont pointés, les formations de niveau IV et plus étant fréquemment suivies par des jeunes ayant déjà un niveau de qualification au moins équivalent.

Enfin, ce numéro est aussi l'occasion de faire **un zoom sur l'IRIS sport** mis en place dans la région. Intervention régionale pour l'investissement social, l'IRIS doit aider les entreprises et les salariés à affronter des contextes difficiles en plaçant la formation au cœur des actions en faveur de l'emploi. Suite aux travaux préparatoires au CPRDFP qui avaient mis en lumière les spécificités de la relation formation-emploi dans la branche du sport, un IRIS a été adopté avec un double objectif : le soutien à l'emploi des professionnels du sport et l'aide individuelle aux sportifs de haut niveau au moment de leur reconversion professionnelle. L'ORM a été directement impliqué pour l'élaboration de cet IRIS et participe activement à son suivi et à son évaluation. À suivre donc tout au long de l'année.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce **numéro double**, particulièrement dense, compte-tenu de l'actualité dans notre région.



Réalisation : **Anne-Sophie Dumortier** (mission d'observation des métiers de l'animation et du sport, ORM)  
Crédits photo : [www.istockphoto.com](http://www.istockphoto.com) - Conception : **Lightcomm**.  
Illustrations : **Jérémy Vincent - Petit Gaël**

- Semestriel
- Numéros 15-16
- Février 2012

## EMPLOI

### **Un centre social intercommunal porteur de cohésion sociale dans le Queyras** (avec la collaboration de Nassire Hadjout et Nicolas Hubert, respectivement président et directeur de l'ACSSQ)

#### **Remarque préalable**

Il existe de nombreuses interprétations du terme de « cohésion sociale ». On entendra ici par « cohésion sociale » les synergies des organisations, institutions, individus permettant d'améliorer la vie des habitants ; ceux-ci étant acteurs à part entière du territoire.

#### ► **La création de l'association et son développement économique et social**

Créée en juin 1982, l'Association culturelle sociale et sportive du Queyras avait pour vocation initiale la mise en place d'activités éducatives, artistiques et culturelles pour faire reconnaître les arts et traditions du Queyras. De grandes familles locales, des artisans, des commerçants se sont ainsi impliqués dans ce projet culturel et ont fait des dons réguliers. Le renforcement des bénévoles a permis de multiples avancées dans le domaine de l'animation socioculturelle et de l'éducation artistique, notamment par le biais de coopérations inter-associatives.

Peu à peu, les activités de l'ACSSQ se sont étendues à d'autres services auprès de la population. En 1991, avec l'appui du Conseil général des Hautes-Alpes et de la direction départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS, aujourd'hui DDCSPP), un « plan de développement social et culturel » s'est mis en place principalement pour les jeunes du Queyras, avec deux objectifs :

- l'installation d'une Maison pour tous intégrant un centre culturel, une bibliothèque, une piscine, un complexe sportif ;
- la création d'un poste de « coordinateur-animateur » pour le soutien des projets et des initiatives locales. Ce premier emploi, financé par le Fonjep (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) et les communes du Queyras, est alors occupé par un ancien bénévole, aujourd'hui directeur de l'ACSSQ. (Pour information : un poste Fonjep est un financement contractuel, à moyen terme, d'un emploi permanent lié à un projet de développement d'une association.)

Aujourd'hui, le centre social compte 520 adhérents, une vingtaine d'administrateurs et 22 salariés. Il fonctionne avec un budget global d'un million d'euros, permettant de développer des activités autour de « cinq piliers de service » : la petite enfance, la jeunesse-famille-sport, la vie socioculturelle, la dynamique de services à la population et la lutte contre l'isolement des aînés.

Le Queyras, petit territoire haut-alpin de 2 500 habitants enclavé en Italie, est sujet à l'activité économique hivernale et estivale liée au tourisme. L'association se place dans une réponse à l'aménagement structurel du territoire et non dans un aménagement touristique.

#### ► **La mobilisation d'acteurs pour une cohésion sociale sur le territoire**

L'évolution de l'association ne s'est pas faite sans heurts et sans difficultés de financement, mais elle est symbolique car elle est le fruit de la mobilisation des acteurs institutionnels, des habitants (bénévoles ou non) et des salariés de l'association.

L'association est un collectif mettant en lumière les différents partenariats (avec la communauté de communes du Queyras, le Conseil général, la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection de la population – DRJSCS –, le parc naturel du Queyras, etc.).

Ces partenariats se sont mis en place au fur et à mesure du développement des activités. Lorsque l'association est devenue employeuse, elle a reçu le soutien financier du Fonjep, mais aussi des communes, de la communauté de communes du Queyras et de la DDJS 05. Ces soutiens ont perduré dans le temps avec la mise en place de la crèche, des activités sportives et sociales. D'autres institutions telles que la CAF, la Région, l'Europe ont aussi apporté leur soutien pour d'autres actions sociales et de santé.



L'éventail des services proposés aujourd'hui est très large et permet au centre social d'être un relais de service public (souvent absent dans les villages alpins éloignés des agglomérations). Actuellement, les actions et activités proposées regroupent la plupart des domaines de la vie sociale et culturelle d'un territoire et touchent toutes les catégories d'habitants :

- l'accueil de la petite enfance, de l'enfance, des jeunes des familles, des habitants du Queyras ;
- les activités emploi, formation, insertion sociale et économique ;
- les actions de prévention et d'information liées au logement, à la santé, aux vacances et au temps libres, à l'éducation, au budget familial, à la vie locale ;
- l'animation collective en direction des familles ;
- l'animation sociale, associant toutes les générations ;
- la contribution aux programmes sociaux ;
- la participation à la lutte contre les exclusions et les discriminations ;
- la création et la diffusion culturelle ;
- le service contre l'isolement des personnes âgées.

► **Trois exemples d'actions en direction des habitants dont l'origine provient souvent d'une réflexion entre villageois et membres bénévoles et salariés de l'association**

Le premier exemple est celui de la crèche : « Des parents sont venus au centre social en nous disant : "Il faut absolument trouver un moyen de créer une crèche mais jusqu'à maintenant les expériences tentées ont échoué. Il faut obtenir un partenariat pérenne avec les communes." » En effet, la démographie dans les villages n'est pas régulière ; parfois il y a beaucoup de naissances dans un village et l'année suivante il y en a peu. « Il fallait donc que les communes acceptent de verser dans un pot commun une somme fixe, chaque année, et non une somme en fonction des naissances. Ces aides fixes permettaient de constituer le socle financier pérenne nécessaire pour une telle entreprise. » (Nassire Hadjout) Quatre communes ont accepté de jouer le jeu et, dix ans après, la crèche fonctionne encore ; il y a même un projet d'agrandissement !



Le « sport pour tous » est une activité plus récente. Elle est née d'une volonté des membres de l'association de créer une activité conviviale, pour permettre aux habitants de faire quelque chose ensemble. « C'est un exemple que j'aime bien car c'est vraiment toute l'expérience de l'association et toute l'importance qu'elle a réussi à prendre sur les territoires qui a permis de développer cette partie sportive. On n'avait pas de moyens financiers mais, avec le conseil d'administration et Nicolas Hubert – parce qu'on essaie toujours de prendre les décisions ensemble –, on a pris le pari d'offrir cette activité aux Queyrasiens. On s'est donc lancés dans le concept de sport pour tous et c'est une réussite puisque environ cent personnes sont aujourd'hui inscrites à cette activité. » (Nassire Hadjout)

Enfin, le service des aînés, né en 2003, est une action plus particulière qui va un peu à l'encontre des principes de montagnards mais qui comble un vide créé par l'éclatement des familles. « Les montagnards sont des gens fiers, qui ne se plaignent jamais... ça nous paraissait incongru, à l'époque quand on a commencé à parler de ce projet, d'aller s'occuper de ces aînés plutôt gaillards. Pourtant, en travaillant sur le recueil d'informations, on s'est aperçus que dans les hameaux et même les villages il y avait beaucoup d'aînés très isolés et que le travail de voisinage, de solidarité, qui avait toujours existé dans le Queyras, commençait à s'étioler avec l'éloignement des enfants et petits-enfants. On a donc embauché une personne responsable des aînés et qui mène une politique générale et cohérente sur le territoire. »

En conclusion, Nicolas Hubert souligne : « Pour pouvoir développer toutes ces activités, les bénévoles et surtout les salariés doivent pouvoir s'adapter en fonction de la demande sociale, des changements politiques, des évolutions législatives. On est en permanence en train de s'adapter. Pour beaucoup de métiers c'est la même chose. Ce qui est sûr c'est que notre cœur de métier demeure le lien social et que notre qualité première, plus spécifique, c'est la relation humaine. »

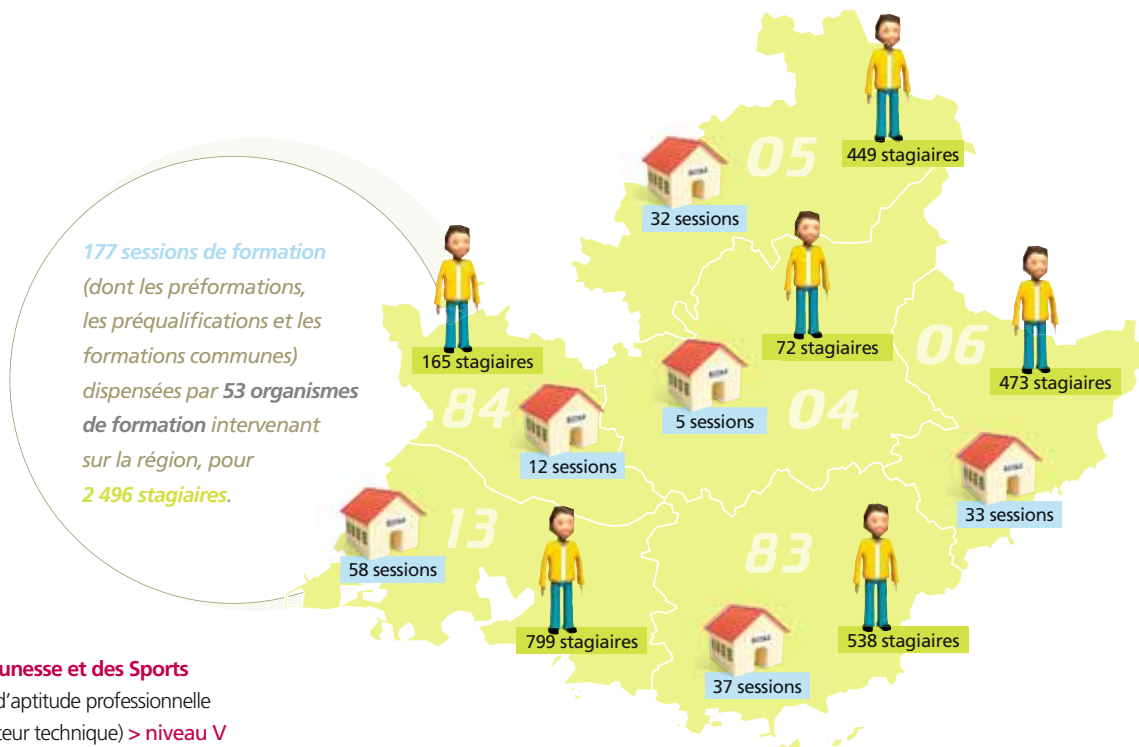
Mais pour s'adapter, il faut savoir :

- se remettre en question ;
- ne pas juger et accepter la différence ;
- se former.

## FORMATION

### Les effectifs en formation Jeunesse et Sports 2010-2011 en quelques chiffres

Carte 1 – Répartition géographique des formations Jeunesse et Sports de la région PACA



#### Diplômes de la Jeunesse et des Sports

- **BAPAAT** (brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technique) > **niveau V**
- **BEES 1** (brevet d'État d'éducateur sportif 1<sup>er</sup> degré) > **niveau IV**
- **BPJEPS** (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) > **niveau IV**
- **DEJEPS** (diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) > **niveau III**
- **DESJEPS** (diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) > **niveau II**
- **BEES 2** (brevet d'État d'éducateur sportif 2<sup>e</sup> degré) > **niveau II**

#### Creps

Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives.

Source : ORM – Enquête de suivi des effectifs en formation 2010-2011.

#### ► Toujours plus de formations sportives

En 2010-2011, près de 2 500 stagiaires ont été recensés – sachant qu'il manque les données de certains services déconcentrés de l'État (du niveau IV sportif). Néanmoins, quelques éléments peuvent être mis en avant comparativement aux années précédentes :

- le remplacement des BEES par les BPJEPS s'accroît dans le secteur sportif ;
- les formations DEJEPS se multiplient notamment dans les organismes de formation publics. Le perfectionnement sportif est ainsi enseigné quasi exclusivement dans les trois sites du Creps sud-est de la région (les stagiaires du Creps sud-est site de Vallon-Pont-d'Arc ne sont pas comptabilisés dans les effectifs PACA).

Les trois quarts des formés s'orientent vers le secteur sportif. Cette part est chaque année plus importante. Tous niveaux confondus, elle représente plus 1 800 stagiaires en 2010-2011. Cette croissance peut se justifier par la demande d'animateurs sportifs sur le marché du travail régional. Les données de suivi des diplômés (enquête LOLF) montrent une insertion facile à la sortie de la formation. Néanmoins, il n'est pas toujours aisé de rester en poste si l'on n'acquiert pas un autre diplôme (qu'il soit du domaine sportif ou d'un autre secteur professionnel). Il est possible de faire carrière dans l'encadrement sportif mais la pluriactivité reste la meilleure arme contre le chômage, particulièrement dans les sports de nature.



**Tableau 1 : Répartition des effectifs de stagiaires Jeunesse et Sports par diplôme et spécialité suivis**

Diplôme	Spécialité	Effectifs	Dont part des femmes
BAPAAT	Loisirs de pleine nature	49	59 %
	Loisirs du jeune et de l'enfant	131	56 %
	Loisirs tous publics	44	68 %
<b>Total BAPAAT</b>		<b>224</b>	<b>59 %</b>
BEES 1	Accompagnateur moyenne montagne	82	31 %
	Athlétisme	10	30 %
	Cyclisme	18	6 %
	Canoë-kayak	53	13 %
	Escalade	16	0 %
	Football	44	7 %
	Formation commune	65	35 %
	Motocyclisme	19	16 %
	Natation	84	43 %
	Plongée subaquatique	41	20 %
	Ski alpin	243	19 %
<b>Total BEES 1</b>		<b>675</b>	<b>23 %</b>
BEES 2	Formation commune	16	25 %
	Plongée subaquatique	7	0 %
<b>Total BEES 2</b>		<b>23</b>	<b>17 %</b>
BPJEPS	Activités équestres	174	85 %
	Activités nautiques	178	10 %
	Activités physiques pour tous	246	32 %
	Activités gymniques de la forme et de la force	295	45 %
	Animation culturelle	28	50 %
	Animation sociale	115	70 %
	Animation sociale et culturelle	8	0 %
	Loisirs tous publics	247	66 %
	Sports collectifs	8	25 %
	Techniques de l'information et de la communication	16	44 %
	Sport automobile	37	8 %
	Activités de randonnées	23	22 %
	<b>Total BPJEPS</b>		<b>1 375</b>
DEJEPS	Animation sociale	14	50 %
	Animation socio éducatrice ou culturelle	44	57 %
	Perfectionnement sportif	100	13 %
<b>Total DEJEPS</b>		<b>158</b>	<b>28 %</b>
<b>Total DESJEPS</b>	<b>Animation socio éducatrice ou culturelle</b>	<b>41</b>	<b>44 %</b>
<b>Total stagiaires</b>		<b>2 496</b>	<b>40 %</b>

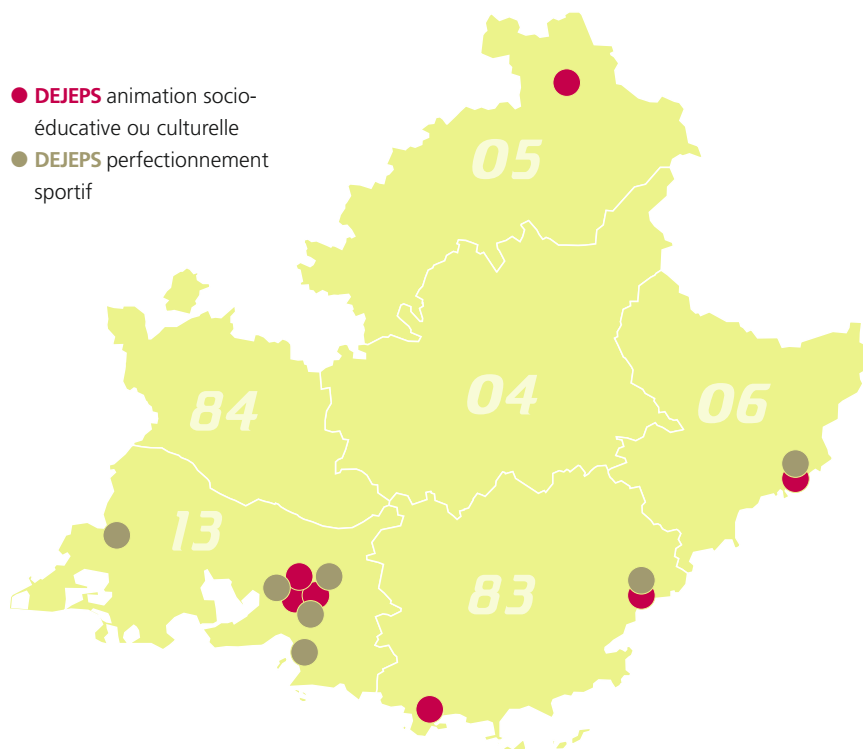


Source : ORM – Enquête de suivi des effectifs en formation 2010-2011.

► **Près de la moitié des stagiaires ont plus de 25 ans**

Le niveau de référence d'un encadrant sportif demeure le niveau IV mais, aujourd'hui, les compétences d'entraîneur ou de développeur de projet relèvent davantage du diplôme de niveau III, plus technique, que du niveau IV, orienté vers l'animation. Elles sont de plus en plus recherchées dans le monde du sport. Les DEJEPS perfectionnement sportif et animation socio-éducative ou culturelle se développent sur presque tout le territoire PACA avec des spécialités très différentes d'un département à l'autre (canoë-kayak et disciplines associées dans les Hautes-Alpes, voile dans les Alpes-Maritimes).

Carte 2 : Répartition géographique des formations DEJEPS en PACA



Source : ORM – Enquête de suivi des effectifs en formation 2010-2011.

► **Des stagiaires plus âgés que les publics en formation professionnelle de niveau équivalent**

Tableau 2 : Répartition des effectifs de stagiaires Jeunesse et Sports par diplôme et tranche d'âge

	Moins de 20 ans	De 20 à 24 ans	De 25 à 29 ans	De 30 à 34 ans	De 35 à 39 ans	De 40 à 44 ans	45 ans et plus	Total
BAPAAT	33 %	55 %	7 %	4 %	1 %	0 %	0 %	100 %
BEES 1	16 %	35 %	22 %	13 %	6 %	4 %	4 %	100 %
BEES 2	0 %	9 %	17 %	39 %	9 %	4 %	22 %	100 %
BPJEPS	4 %	46 %	25 %	10 %	6 %	5 %	4 %	100 %
DEJEPS	3%	35 %	25 %	15 %	6 %	8 %	8 %	100 %
DESJEPS	0 %	0 %	7 %	10 %	29 %	20 %	34 %	100 %
<b>Total stagiaires</b>	<b>10 %</b>	<b>42 %</b>	<b>22 %</b>	<b>10 %</b>	<b>6 %</b>	<b>5 %</b>	<b>5 %</b>	<b>100 %</b>

Source : ORM – Enquête de suivi des effectifs en formation 2010-2011.

L'âge moyen des stagiaires de niveau IV (BEES 1 et BPJEPS) est de 27 ans, celui des DEJEPS est de 30 ans, celui des DESJEPS de 41 ans. Les stagiaires en formation Jeunesse et Sports sont déjà insérés sur le marché du travail depuis plusieurs années. S'ils souhaitent obtenir un diplôme c'est généralement pour accentuer leurs chances de pérenniser un emploi, limiter les périodes de non-activité ou évoluer professionnellement (niveaux III et II). Les étudiants et lycéens représentent 20 % des effectifs entrant en formations J&S ; quant aux personnes « sans activité » à l'entrée en formation, elles rassemblent moins de 5 % de ces mêmes effectifs.



► **Des stagiaires mobiles géographiquement**

Tableau 3 : Répartition des effectifs de stagiaires Jeunesse et Sports par origine géographique

	Originaires HORS PACA	Originaires PACA	Total
BAPAAT	1 %	99 %	100 %
BEES 1	25 %	75 %	100 %
BEES 2	35 %	65 %	100 %
BPJEPS	14 %	86 %	100 %
DEJEPS	13 %	87 %	100 %
DESJEPS	0 %	100 %	100 %
<b>Total stagiaires</b>	<b>16 %</b>	<b>84 %</b>	<b>100 %</b>

Source : ORM – Enquête de suivi des effectifs en formation 2010-2011.

Pour certaines disciplines telles que la plongée subaquatique, les activités nautiques, le sport automobile, le canoë-kayak, l'escalade, de nombreux stagiaires se déplacent en région PACA pour se former. Cette mobilité s'explique en grande partie par les caractéristiques géographiques de la région qui en font une région d'accueil pour les sports de nature.



► **Deux tiers de niveaux IV et plus à l'entrée en formation J&S**

Tableau 4 : Répartition des effectifs de stagiaires Jeunesse et Sports par diplôme et niveau de diplôme à l'entrée en formation

	BAPAAT	BEES 1	BPJEPS	BEES 2	DEJEPS	DESJEPS
Aucun diplôme	26 %	2 %	3 %	0 %	0 %	0 %
Niveau VI	18 %	14 %	8 %	0 %	10 %	0 %
Niveau V	40 %	17 %	24 %	0 %	7 %	0 %
Niveau IV	16 %	39 %	46 %	52 %	55 %	38 %
Niveau III	0 %	12 %	10 %	17 %	15 %	27 %
Niveau II	0 %	13 %	8 %	31 %	10 %	25 %
Niveau I	0 %	3 %	1 %	0 %	3 %	10 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Source : ORM – Enquête de suivi des effectifs en formation 2010-2011.

Les formations Jeunesse et Sports offrent une palette de possibilités d'insertion, de reconversion et d'évolution assez large puisqu'on peut théoriquement entamer un cursus de formation dès le niveau V jusqu'à parvenir à un diplôme de niveau II.

Les stagiaires qui entrent en formation BAPAAT sont globalement des personnes ayant rencontré des difficultés scolaires et parfois sociales. Cette formation donne de réelles possibilités de réintégrer un cursus professionnalisant. Le profil des stagiaires est donc principalement celui d'un jeune sans diplôme ou peu diplômé.

### Staps

Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

En revanche, le profil change sensiblement dans les formations de niveaux IV et plus. Beaucoup de ces jeunes (en majorité de plus de 25 ans) possèdent déjà un niveau de qualification égal voir supérieur à la formation suivie. Ainsi, comme le montre le tableau 4, les deux tiers des stagiaires de niveau IV (niveau de référence pour être animateur sportif et socioculturel) sont déjà titulaires d'un diplôme équivalent au bac ou de l'enseignement supérieur. Ce phénomène est plus visible dans les cursus sportifs que dans les cursus socioculturels (à l'exception des stagiaires BPJEPS techniques de l'information et de la communication). Il s'explique en partie par la présence remarquable des étudiants issus de l'enseignement supérieur (comme étudiants Staps ou des sciences de la vie et de la Terre) parmi les effectifs en formation du ministère en charge des sports. C'est notamment le cas des sessions sportives dites de l'« environnement spécifique » comme la plongée subaquatique, l'escalade, l'accompagnement en moyenne montagne, etc. (cf. tableau ci-dessous).

Ce double cursus et cette double compétence trouveront leur utilité au cours de l'évolution professionnelle.

**Tableau 5 : Répartition des effectifs de stagiaires Jeunesse et Sports par diplôme et spécialité suivis**

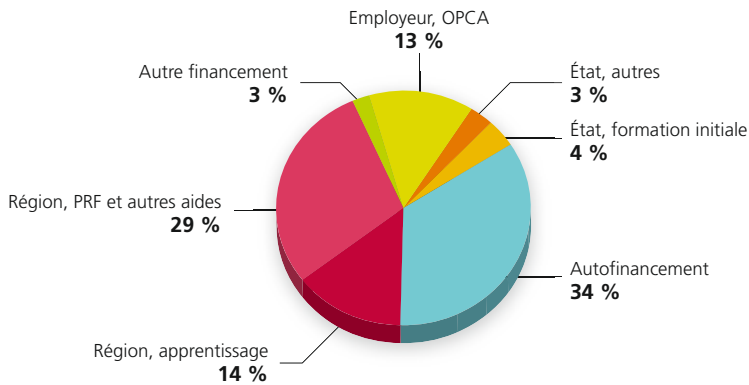
Diplôme	Option	Niveau inférieur au bac	Niveau IV : bac	Niveau supérieur au bac	Total
BEES 1	Accompagnateur moyenne montagne	18 %	27 %	55 %	100 %
	Athlétisme	20 %	50 %	30 %	100 %
	Canoë-kayak et disciplines associées	24 %	61 %	15 %	100 %
	Cyclisme	17 %	50 %	33 %	100 %
	Escalade	19 %	25 %	56 %	100 %
	Football	36 %	39 %	25 %	100 %
	Formation commune	28 %	42 %	30 %	100 %
	Motocyclisme	68 %	16 %	16 %	100 %
	Natation	24 %	54 %	22 %	100 %
	Plongée subaquatique	20 %	29 %	51 %	100 %
Ski alpin	43 %	39 %	18 %	100 %	
<b>Total BEES 1</b>		<b>33 %</b>	<b>40 %</b>	<b>27 %</b>	<b>100 %</b>
BPJEPS	Activités de randonnées	35 %	43 %	22 %	100 %
	Activités équestres	35 %	51 %	14 %	100 %
	Activités nautiques	26 %	57 %	17 %	100 %
	Activités physiques pour tous	38 %	46 %	16 %	100 %
	Activités gymniques de la forme et de la force	30 %	38 %	32 %	100 %
	Animation culturelle	28 %	43 %	29 %	100 %
	Animation sociale	45 %	43 %	12 %	100 %
	Animation sociale et culturelle	50 %	50 %	0 %	100 %
	Loisirs tous publics	40 %	47 %	13 %	100 %
	Sport automobile	32 %	41 %	27 %	100 %
Sports collectifs	74 %	13 %	13 %	100 %	
Techniques de l'information et de la communication	38 %	24 %	38 %	100 %	
<b>Total BPJEPS</b>		<b>35 %</b>	<b>46 %</b>	<b>19 %</b>	<b>100 %</b>
<b>Total stagiaires</b>		<b>35 %</b>	<b>44 %</b>	<b>21 %</b>	<b>100 %</b>

Source : ORM – Enquête de suivi des effectifs en formation 2010-2011.



► **Plus d'un tiers des stagiaires sportifs financent eux-mêmes leur formation**

**Graphique 1 : Prise en charge des frais de formations sportives**



Source : ORM – Enquête de suivi des effectifs en formation 2010-2011.

Quelques raisons expliquent l'absence de financement.

Les formés des filières sportives, et notamment les sportifs de nature, ont souvent des parcours professionnels atypiques :

- Les moniteurs de ski et les accompagnateurs en moyenne montagne, par exemple, sont des travailleurs pluriactifs et donc très mobiles sectoriellement : ils n'hésitent pas à exercer une autre activité professionnelle plus ou moins éloignée de leur discipline sportive de prédilection pour pouvoir subvenir aux besoins quotidiens de la famille. Ils peuvent ainsi cumuler le statut de salarié (moniteur de voile ou de canoë-kayak) et celui de travailleur indépendant (moniteur de ski). Ce double statut ne facilite pas l'accès aux aides à la formation compte tenu du manque d'heures travaillées en tant que salarié, des nombreuses ruptures d'activité des professionnels, de la précarité d'emploi notamment des femmes, etc.



- Dans la plongée, beaucoup sont des salariés en CDI (enseignant, par exemple) qui se forment pour exercer une activité secondaire (bénévole dans un club ou salarié en été) dans l'encadrement des sorties de plongée. Ce choix personnel ne peut pas toujours être financé par l'employeur.
- Enfin, on observe qu'un nombre conséquent d'étudiants (Staps ou autres) souhaitent suivre une formation sportive pour encadrer les activités de pleine nature pendant les vacances (voire en faire un métier plus tard). Ils choisissent de suivre la formation BEES 1 ou BPJEPS pour être habilités à encadrer des activités qui évoluent dans un environnement dit spécifique (plongée, voile, kayak en eaux vives, etc.). Malgré les prérogatives d'encadrement, la licence Staps ne donne pas la possibilité d'encadrer de telles activités sans posséder un diplôme du ministère des Sports.

## ZOOM SUR L'IRIS SPORT

### Qu'est-ce que le dispositif IRIS ? Pourquoi un IRIS sport en PACA ?

Le dispositif IRIS a été créé fin 2008 pour aider les entreprises et les salariés à affronter le contexte économique difficile en plaçant la formation au cœur de leurs actions en faveur de l'emploi.

Ce dispositif met en place une série d'actions adaptées aux besoins des branches professionnelles et des territoires en collaboration avec les partenaires institutionnels et sociaux. Ainsi, il n'existe pas *un* mais *des* IRIS, très hétérogènes car spécifiques à la branche ou au territoire visé. Néanmoins, des objectifs sont communs à tous.



#### ► Les objectifs communs des IRIS

- Le développement des ressources humaines dans les TPE et PME afin de leur permettre d'anticiper et de s'adapter aux évolutions du marché du travail.
- Le maintien des salariés dans l'emploi à travers la mise en œuvre de périodes de professionnalisation.
- L'accompagnement des situations de transition et de mobilité professionnelles.

#### ► Les publics prioritaires

- Les salariés peu ou pas qualifiés et/ou en contrats précaires et/ou n'ayant pas de droits ouverts à la formation.
- Les personnes privées d'emploi.

#### ► Pourquoi un IRIS sport ?

En 2009, on estime à environ 16 500 professionnels du sport exerçant à titre principal ou occasionnel en région PACA.

Ce nombre est équivalent aux effectifs de travailleurs dans la construction navale, aéronautique et ferroviaire ou dans l'industrie des équipements électriques ou électroniques (par exemple).

	Nombre d'emplois	Sources statistiques
Salariés du privé	9 350	Données Unédic, cumul décembre 2009
Salariés du public (FPT)	1 850	Données Insee-CNFPT 2008
Entrepreneurs individuels	5 300	Données Insee, dénombrement des entreprises au 01.01.2010
<b>Total emplois</b>	<b>16 500</b>	

Source et traitement : ORM.





Dans le cadre de la préparation du CPRDFP (contrat de plan régional de développement des formations professionnelles), plusieurs spécificités ont été identifiées dans la relation formation-emploi de la branche sport.

Les professionnels des activités sportives et de nature cumulent régulièrement les statuts de par la saisonnalité de leurs métiers et par leur pluriactivité. Les travailleurs à temps partiel demeurent nombreux, en particulier chez les femmes (41% des femmes contre 19% des hommes).

Ces professionnels évoluent dans des structures issues du secteur privé à but non lucratif, du secteur marchand à but lucratif ou du secteur public.

**Tableau 6 : Part du temps partiel dans les métiers de l'animation et du sport en 2006**

		Femmes	Hommes	Total
Professionnels du sport	Temps complet	59 %	81 %	<b>75 %</b>
	Temps partiel	41 %	19 %	<b>25 %</b>
	Total	100 %	100 %	<b>100 %</b>
Tous métiers PACA	Temps complet	72 %	94 %	<b>84 %</b>
	Temps partiel	28 %	6 %	<b>16 %</b>
	Total	100 %	100 %	<b>100 %</b>

Source : Insee – RP 2006 au lieu de travail – Traitement ORM.

**Tableau 7 : Répartition des types d'emploi dans le sport en 2006**

	Sportifs et animateurs sportifs		Tous métiers	
	1999	2006	1999	2006
Non-salarié	24 %	25 %	14 %	12 %
Salarié en CDI	44 %	46 %	72 %	76 %
Salarié en CDD	22 %	21 %	8 %	8 %
Salarié en contrat aidé	7 %	5 %	3 %	1 %
Autres	3 %	3 %	3 %	3 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Source : Insee – RP 2006 au lieu de travail – Traitement ORM.

Pour accéder à un poste d'encadrant sportif, le code du sport exige que la personne soit titulaire d'une certification inscrite dans l'annexe 1 dudit code, pour enseigner, animer ou encadrer une activité sportive contre rémunération. Du fait de cette obligation légale, la formation joue un rôle primordial dans l'évolution du parcours de l'encadrant sportif.

Parallèlement, dans le champ du sport, la région PACA compte douze centres de formation des clubs professionnels agréés par le ministère en charge des sports qui accueillent de jeunes en devenir sportif mais aussi professionnel. Pour ces jeunes, les possibilités de devenir sportif professionnel sont très limitées et leur niveau scolaire est souvent insuffisant pour envisager une insertion sereine sur le marché du travail, d'autant plus qu'ils ont été peu insérés socialement sur le territoire.

Dès lors, après concertation avec les acteurs locaux et du secteur, la mise en place d'un IRIS sport est apparue nécessaire. Il a été construit sur la base de deux axes :

- le soutien à l'emploi des professionnels du sport, en cohérence avec les politiques de développement des territoires de montagne, de mer et de développement de l'activité touristique et sportive ;
- l'aide individuelle aux sportifs de haut niveau et sportifs professionnels licenciés sur le territoire afin de les accompagner vers une reconversion professionnelle réussie à l'issue de leur carrière sportive.



► **Quels engagements pour les bénéficiaires du dispositif IRIS sport ?**

L'ambition de cet IRIS signé pour trois ans est de faciliter la continuité professionnelle des actifs dans un secteur où la pluriactivité pallie la saisonnalité des activités sportives et de nature. Deux partenaires importants se sont associés à ce projet : les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) spécifiques au secteur sport, ont approuvé les termes de l'accord régional de coopération relatif à la création d'un fonds régional partenarial de sécurisation des parcours professionnels des actifs du secteur sport.

L'idée est ici de mutualiser les fonds pour que les personnes qui ne parviennent pas à financer leur(s) formation(s) par les voies classiques de financement puissent avoir accès aux aides du fonds IRIS.

Une priorité sera donnée aux actifs les moins qualifiés (niveaux VI, V et IV), ayant une première qualification dans le domaine du sport, quel que soit leur statut (salariés, demandeurs d'emploi, indépendants, etc.), en essayant d'identifier les sportifs de haut niveau qui nécessitent un accompagnement individualisé.

De même, une attention particulière sera portée au public féminin, plus touché par le temps partiel, la précarisation et la difficile conciliation vie privée/vie professionnelle dans ce secteur. Les périodes de grossesse, peu compatibles avec certaines pratiques sportives, pourraient être des moments privilégiés de formation.

► **Quelle mise en œuvre des deux axes identifiés ?**

La formation est le premier outil pour sécuriser l'emploi dans le secteur. Pour faciliter la continuité professionnelle des encadrants sportifs (en limitant les périodes de chômage), les formations financées feront suite à une réflexion plus globale du projet professionnel incluant un projet de formation. Pour maintenir l'emploi de ces professionnels, le développement de la pluriactivité intrabranche mais aussi interbranches par le biais de la « multiquilification » dans des champs très différents du sport sera privilégié.

L'accompagnement des sportifs de haut niveau dans leur reconversion passera essentiellement par l'acquisition des compétences professionnelles complémentaires, nécessaires à leur stabilité sur le marché du travail. Les centres qui accueillent ces jeunes et qui les accompagnent tout au long de leur carrière sportive devront préparer avec eux un parcours de formation individualisé compatible avec leur pratique sportive pour mieux anticiper leur autre vie professionnelle.

Conformément à l'article 5 de l'accord signé entre le Conseil régional et les partenaires sociaux du secteur du sport, un comité de pilotage et d'évaluation a été mis en place. Il assurera le suivi des objectifs et le degré d'avancement du projet cofinancé Région-OPCA. Chaque année, ce comité de pilotage évaluera les avancées et pourra, si nécessaire, faire évoluer le dispositif et les actions.

Pour cela, le service continuité professionnelle de la direction de l'emploi du Conseil régional s'appuiera sur les compétences des centres ressources, notamment Act Méditerranée et l'Observatoire régional des métiers.



Ce document est téléchargeable sur les sites de l'ORM et de la DRJSCS :  
[www.orm-paca.org](http://www.orm-paca.org)  
[www.paca.drjscs.gouv.fr](http://www.paca.drjscs.gouv.fr)

**Pour en savoir plus**

- DUMORTIER Anne-Sophie, semestriel « Animation et sport », n° 13, ORM, décembre 2010, rubrique « Emploi »
- DUMORTIER Anne-Sophie, « Chiffres-clés », n° 6, décembre 2011
- <http://www.cprdf-paca.fr>